

RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX
ET L'ENCADREMENT DES CHIENS ET DES CHATS

ANNEXE « A »

Animaux non domestiques
(article 1)

- Tous les marsupiaux (ex.: kangourou, koala)
- Tous les primates non humains (ex.: singe, etc.)
- Tous les félins, à l'exception du chat domestique
- Tous les canins (ex.: loup, etc.) à l'exception du chien domestique
- Tous les vipéridés (famille de reptiles)
- Tous les mustélidés (ex.: moufette, loutre, etc.) à l'exception du furet domestique
- Tous les ursidés (ex.: mammifères carnivores, plantigrades) dont le type est l'ours
- Tous les artiodactyles ongulés (ex.: ruminant, chèvre domestique, mouton, porc, girafe, bovin, etc.)
- Toutes les hyènes
- Tous les périssodactyles ongulés (ex.: rhinocéros, cheval domestique)
- Tous les éléphants
- Tous les pinnipèdes (ex.: morse, otarie, phoque, etc.)
- Tous les serpents de la famille python et du boa
- Tous les reptiles venimeux (ex.: serpent, lézard) et les tarentules
- Tous les rapaces diurnes et nocturnes, les oiseaux carnivores (ex.: aigle, vautour, faucon, etc.)
- Tous les édentés
- Toutes les chauves-souris
- Tous les crocodiliens
- Tous les oiseaux ratites (ex.: autruche)
- Tous les gallinacés (ex.: caille, coq, dindon, faisan, gelinotte, pintade, etc.) à l'exception de la poule